

## Résiliation d'un devis entre professionnel

## Par mathieuruv, le 13/02/2009 à 20:23

bonjour, suite a devis signé avec l'entrepris A\*\*\*\* 80% des travaux ont été effectués , aprés une mauvaise entente sur le chantier nous decidons de nous séparer mais l'entrprise A\*\*\*\* m'envoit un courrier en avance me disans que le retard sur le chantier ainsi que les concequences financieres me seraient imputées pour un changement de société a savoir que , aucun marché ,cctp ,planing ou plan a été signé , seul un devis daté et signé de part et d'autre sans mention de délais de livraison ou d'intervention , deux factures restes a ce jour impayées , mais questions sont:

- -a t'il le droit de retenir les factures plus de 45 jours d'aprés la loi 2009
- -peut il me faire supporter les concequences financieres d'un changement d'entreprise
- -a t'il le droit de m'imputer des retenues de garanties sur un devis
- -peut il m'imposer une facture d'une entreprise adverse